



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

105^e séance plénière

Vendredi 29 juin 2001, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 187 de l'ordre du jour

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité (A/55/999)

Projet de résolution (A/55/L.87)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie du document A/55/999, contenant une lettre datée du 27 juin 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité. Cette lettre se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à sa 4337^e séance, tenue à huis clos le 27 juin 2001, le Conseil de sécurité a adopté par acclamation la résolution 1358 (2001) concernant la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le texte de la résolution se lit comme suit :

“Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question de la recommandation concernant la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale de confier à M. Kofi Annan un second mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2006.”

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Anwarul Karim Chowdhury »

En rapport avec la recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution présenté dans le document A/55/L.87 par le Bangladesh, la Chine, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Irlande, la Jamaïque, le Mali, Maurice, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, la Tunisie et l'Ukraine. C'est le seul document sur lequel l'Assemblée doit prendre une décision.

Je donne la parole au représentant du Bangladesh, M. Anwarul Karim Chowdhury, qui est également le Président du Conseil de sécurité, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.87.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole à l'Assemblée générale, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, pour lui communiquer la recommandation du Conseil de sécurité concernant la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Comme le Président vient de l'indiquer, à sa 4337^e séance, tenue à huis clos le 27 juin, le Conseil de sécurité a adopté par acclamation la résolution 1358 (2001) aux termes de laquelle il recommandait à l'Assemblée générale que M. Kofi Annan soit nommé Secrétaire général de l'ONU pour un deuxième mandat pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2006. En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vous ai transmis cette recommandation, Monsieur le Président, dans ma lettre datée du 27 juin 2001, dont les représentants sont saisis dans le document publié sous la cote A/55/999. Vous avez également cité ce document, Monsieur le Président.

J'ai maintenant le plaisir de présenter, au nom de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Irlande, de la Jamaïque, du Mali, de Maurice, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour, de la Tunisie, de l'Ukraine et de mon pays, le Bangladesh, le projet de résolution qui figure dans le document A/55/L.87, lequel stipule que :

« L'Assemblée générale,

Ayant examiné la recommandation qui figure dans la résolution 1358 (2001) du Conseil de sécurité,

Exprimant sa satisfaction des services efficaces et dévoués rendus à l'Organisation des Nations Unies par M. Kofi Annan pendant son premier mandat,

Nomme M. Kofi Annan Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat, commençant le 1^{er} janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2006. »

En présentant ce projet de résolution à l'Assemblée générale, je rappelle les mots prononcés par le Président du Conseil de sécurité dans cette salle il y a cinq ans, au moment de l'adoption par l'Assemblée de la résolution désignant M. Annan Secrétaire général de l'ONU. Rappelant les 30 années et plus consacrées par M. Annan aux multiples activités de l'Organisation, il disait être sûr que le Secrétaire général Annan s'acquitterait de façon impeccable, impartiale et indépendante des tâches qui lui seraient confiées, et qu'il irait même au-delà de toutes les attentes.

M. Kofi Annan s'est montré à la hauteur de ces prédictions. Dans ses fonctions, il a excellé dans les

tâches qu'il accomplissait, parfois dans les conditions les plus difficiles. Ses efforts pour réformer l'ONU ont préparé l'Organisation à affronter les défis du XXI^e siècle. Grâce à lui, l'ONU, qui jouit d'un soutien plus large grâce au développement des partenariats avec la société civile et le secteur privé, en particulier, est en prise plus directe avec le monde d'aujourd'hui. Sa vision a permis de donner corps aux engagements de la Charte, au nom de « Nous, les peuples », comme l'a démontré le succès du Sommet du millénaire. Le soutien énergique qu'il apporte au développement international, particulièrement en faveur de l'Afrique et des pays les moins avancés, a eu des retombées positives sur la vie des peuples du monde entier.

D'une situation de conflit à une autre, il a su changer la donne en exhortant à la raison et à l'espérance et en prônant une culture de paix et de non-violence, souvent au milieu des hostilités et du désespoir. Grâce à lui, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, plus efficaces, mieux adaptées et plus respectables, permettent d'apporter la paix à des millions d'individus qui souffrent. Nous ne doutons pas qu'il poursuivra et intensifiera, au cours de son deuxième mandat, ses efforts au service de l'Organisation des Nations Unies et de ses peuples. Nous lui adressons tous nos vœux de succès et l'assurons chaleureusement de tout notre appui.

Je recommande à l'Assemblée générale d'adopter par acclamation le projet de résolution A/55/L.87 dont elle est saisie.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Président du Conseil de sécurité vient de proposer que le projet de résolution qui figure dans le document publié sous la cote A/55/L.87 soit adopté à l'unanimité.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter par acclamation le projet de résolution A/55/L.87?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/277).

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'annoncer que S. E. M. Kofi Annan a été nommé, par acclamation, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat, commençant le 1^{er} janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2006.

Je demande au Chef du protocole de bien vouloir escorter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Chef du protocole escorte le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Excellence, j'ai l'honneur de vous informer officiellement que l'Assemblée générale vous a nommé Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat commençant le 1er janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2006.

J'invite maintenant S. E. M. Kofi Annan à faire une déclaration.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis extrêmement honoré de la décision que vous venez de prendre. Permettez-moi de remercier le Président du Conseil de sécurité – mon cher ami Anwarul-Karim Chowdhury – d'avoir proposé de me réélire et permettez-moi de vous remercier tous pour le grand honneur que vous m'avez fait.

En 1957, lorsque vos prédécesseurs l'ont réélu pour un second mandat, Dag Hammarskjöld avait déclaré qu'il ne pensait pas « que l'on puisse, en connaissance de cause, accepter le poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies autrement que par sens du devoir ». Il a aussitôt ajouté, toutefois, que personne ne pouvait cependant occuper ce poste

« sans éprouver de la gratitude, car l'exercice des fonctions qui s'y attachent donne des satisfactions aussi profondes qu'il est astreignant et reste constamment vivifiant, même si en apparence il laisse parfois place au découragement ».

Après quatre années et demie passées à ce poste, je ne peux que me faire l'écho de ces propos.

Je suis constamment pénétré de mes obligations à l'égard de chacun de vous, Membres de l'Organisation; de tous les peuples du monde que vous représentez et tout particulièrement de mes frères africains, que vous avez honorés aujourd'hui à travers ma personne. Mais je suis soutenu, en même temps, par un profond sentiment de gratitude pour la confiance que vous avez mise en moi et pour les si nombreux témoignages d'encouragement et de soutien que j'ai reçus de toutes parts. Je suis bien conscient que tout seul, je n'aurais jamais pu obtenir cette confiance ni mériter ce soutien.

Où que je me sois rendu au cours des quatre années écoulées et quelles qu'aient été les questions que j'ai traitées, j'ai été inspiré par les sacrifices que consent le personnel des Nations Unies, chaque jour, au nom des peuples que nous servons. Dans les opérations de maintien de la paix, dans les camps de réfugiés et dans d'innombrables autres missions où ils apportent secours et espoir, leur dévouement à la cause de l'humanité est constant et sans faille. Tout ce que j'ai accompli, je le dois à leur abnégation et à leur appui, sur le terrain et au Siège.

C'est un honneur d'être Secrétaire général en ces temps où les changements sont radicaux et les enjeux considérables. Mes objectifs, je l'espère, ont été clairs.

J'ai cherché à donner des moyens à cette institution indispensable afin qu'elle puisse s'adapter au changement, se montrer à la hauteur des nouveaux défis et servir ses États Membres et leurs populations plus efficacement, tout en restant fidèle aux principes énoncés dans la Charte.

J'ai cherché à porter un regard franc sur les échecs de notre passé récent, afin d'évaluer plus clairement ce qu'il nous faudra faire pour réussir à l'avenir.

J'ai cherché à parler pour défendre ceux qui ne peuvent parler pour eux-mêmes – pour le droit des plus pauvres au développement et le droit des plus faibles et des plus vulnérables à la protection.

J'ai cherché à faire du respect universel des droits de l'homme, sous tous leurs aspects, la pierre angulaire de mon activité parce que je crois que ces droits appartiennent à toutes les confessions, à toutes les cultures et à tous les peuples.

Il ne m'appartient pas de juger si j'ai réussi ou non à réaliser ces objectifs ni de déterminer dans quelle mesure j'y suis parvenu. Mais ce que je sais, c'est que la tâche est loin d'être achevée.

Cette semaine encore, nous avons pris la mesure d'un danger particulier que nous n'aurions pu imaginer il y a 20 ans : la pandémie du sida, véritable fléau mondial. Comme l'Assemblée le sait, j'ai fait de ce problème une priorité personnelle et je suis maintenant convaincu que nous pouvons remporter la bataille. Grâce au travail que nous avons accompli cette semaine et au cours des longs mois de préparation qui l'ont précédé, nous disposons au moins d'une stratégie

globale arrêtée d'un commun accord. Nous nous devons à présent de la mettre en oeuvre.

Nombreux sont les autres défis auxquels nous devons encore faire face, mais point n'est besoin de les énumérer ici. Nos chefs d'État et de gouvernement nous ont donné leurs consignes dans la Déclaration du millénaire qu'ils ont adoptée en septembre dernier. En septembre prochain, à l'ouverture de la cinquante-sixième session, je présenterai à l'Assemblée un programme pour appliquer ces consignes au cours des cinq prochaines années.

Pour l'heure, permettez-moi seulement de renouveler mon serment :

Je jure solennellement d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Organisation, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Organisation, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir que d'ici cinq ans, les peuples du monde que cette Organisation a été créée pour servir auront le sentiment qu'elle est plus proche d'eux, qu'elle travaille mieux pour répondre à leurs besoins et qu'elle met leur bien-être individuel au coeur de toutes ses activités.

C'est seulement si leur confiance en l'Organisation des Nations Unies est renforcée que la confiance que vous avez mise en moi aura été justifiée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, S. E. Kofi Annan, de sa déclaration.

J'invite le Secrétaire général à occuper son siège à la tribune. Puis-je prier le Chef du protocole d'escorter le Secrétaire général jusqu'à son siège.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, c'est un honneur et un plaisir personnel de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Secrétaire général, du renouvellement de votre mandat. Les États Membres ont démontré leur appui ferme et leur confiance pour votre second mandat, particulièrement en prenant en temps voulu une décision sur cette question. Cette décision des États Membres est un témoignage clair de leur soutien continu à vos idées et vos actions. Nous, les Membres de l'ONU, aimerions vous

remercier d'accepter ces responsabilités et ces tâches pour la seconde fois.

En septembre dernier, au Sommet du millénaire, les États Membres ont déclaré leur attachement à des buts et principes ambitieux, tel que celui de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Pour réaliser ces objectifs, cette Organisation a besoin d'une direction guidée par la clairvoyance et la sagesse. Il est urgent de mettre en oeuvre les objectifs du millénaire. Votre engagement continu en faveur d'une Organisation réellement fonctionnelle, avec une nouvelle culture de gestion, que je salue, est l'une des clefs de la réussite. Dans la Déclaration du millénaire, nous avons reconnu notre responsabilité individuelle et collective pour mettre en oeuvre ces objectifs au niveau national.

L'ONU doit également devenir plus pertinente vis-à-vis du monde extérieur. Nous avons noté avec plaisir vos initiatives à cet égard pour construire des partenariats avec d'autres acteurs aux niveaux national et international.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Secrétaire général, de l'appui des États Membres lorsque vous dirigerez cette Organisation pendant les cinq années à venir. Je souhaite également dire que travailler avec vous a été un privilège et un plaisir. Je vous prie d'accepter mes vœux personnels de bonne santé et de bonne chance pour vous et votre famille.

Je donne à présent la parole au représentant du Nigéria, S. E. M. Arthur C. I. Mbanefo, qui s'exprimera au nom des États africains.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je me sens particulièrement fier et privilégié de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous avons aujourd'hui réélu à l'unanimité le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour un autre mandat de cinq ans, commençant le 1er janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2006. Nous l'avons fait conscients des qualités que nous attendons tous du Secrétaire général de notre Organisation et des références typiques de M. Kofi Annan, pour lesquelles nous l'honorons en lui demandant d'accepter un nouveau mandat. La tâche accomplie par le Secrétaire général n'est pas facile, et nos attentes à son égard sont tout simplement impressionnantes. Sa haute responsabilité est de faire preuve de la plus stricte intégrité, de fidéli-

té à son serment et de loyauté envers l'Organisation des Nations Unies.

Nous connaissons tous les contributions que ce diplomate fin et distingué, ce fonctionnaire international accompli, a apportées, de sa manière charismatique, à notre Organisation et qui nous ont tous amenés à agir comme nous l'avons fait aujourd'hui. Nous attendons de tous les États Membres qu'ils le soutiennent constamment dans sa lutte pour l'excellence au service de notre Organisation.

Nul ne saurait parler du Secrétaire général, M. Kofi Annan, sans mentionner certaines des idées novatrices qu'il a apportées à l'Organisation des Nations Unies, notamment le Sommet du millénaire et son document final, le Pacte mondial, le rapport Brahimi du Groupe d'experts sur les opérations de maintien de la paix, la mise en place d'un fonds mondial pour lutter contre le sida et la création des tribunaux pour combattre l'impunité et les crimes contre l'humanité, par exemple en Yougoslavie et au Rwanda.

Je remarque et salue la présence de Mme Nane Annan, qui a soutenu le Secrétaire général au cours de ces difficiles années et lui a permis de n'offrir que le meilleur de lui-même au service de notre Organisation. Nous savons qu'il s'agit d'un énorme sacrifice que vous et votre famille, Madame, consentez pour l'humanité car, sans votre soutien, le Secrétaire général n'aurait pas été en mesure de nous servir avec un brio si particulier.

Nous, le Groupe des États d'Afrique, sommes fiers de ce valeureux fils de l'Afrique, qui a en effet marqué de son empreinte de manière spectaculaire ce poste important et convoité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous appuyons fermement, vivement et sans réserve sa réélection et avons ouvertement mené une campagne en sa faveur. Nous vous félicitons, Monsieur le Secrétaire général, et attendons avec intérêt votre second mandat au cours duquel des progrès beaucoup plus notables seront enregistrés dans la manière dont vous vous acquittez de vos fonctions au service de notre Organisation. Vaillamment, nous resterons à vos côtés pour vous permettre de continuer à réussir dans votre mission.

À cet égard, je souhaite, au nom de notre groupe, remercier les différents groupes régionaux pour l'appui sans faille qu'ils ont apporté à cette réélection. Il en va de même pour tous les membres du Conseil de sécurité, tant permanents que non permanents. Cet acte unique

de solidarité et de soutien en faveur d'une vision tendant à faire avancer notre Organisation dans le nouveau millénaire est louable.

Monsieur le Secrétaire général, le monde aujourd'hui se tourne vers vous, comme toujours, avec un espoir renouvelé que, faisant appel à vos qualités les plus uniques qui vous ont si éloquemment distingué pour un second mandat, vous excellerez à résoudre les problèmes complexes et difficiles auxquels notre monde est confronté. Nous sommes convaincus que vous dirigerez notre Organisation pour faire en sorte que nous mettions pleinement en oeuvre les recommandations de nos dirigeants contenues dans la Déclaration du millénaire tout en respectant et en défendant les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes persuadés que vous vous en acquitterez en restant fidèle à ces espoirs.

L'Organisation des Nations Unies est, en dernière analyse, ce que les États Membres veulent qu'elle soit. Il est donc d'une importance capitale que les États Membres continuent d'apporter au Secrétaire général un appui ferme et des ressources suffisantes durant son second mandat afin de permettre à l'ONU de jouer le rôle qui lui appartient dans les affaires du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Oman, M. Fuad Mubarak Al-Hinai, au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Al-Hinai (Oman) (*parle en anglais*) : En cette journée historique, je suis heureux de l'honneur qui m'échoit, en tant que Président du Groupe des États d'Asie, de transmettre nos félicitations au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, à l'occasion de sa nouvelle nomination.

Les États Membres du Groupe des États d'Asie sont tout à fait favorables au renforcement des activités de l'Organisation des Nations Unies sur la base de sa Charte, et, à cet égard, ils reconnaissent le rôle que le Secrétaire général joue dans la mise en oeuvre des buts et principes de la Charte.

Il y a un peu moins de cinq ans, la communauté mondiale décidait de vous accorder sa confiance, Monsieur le Secrétaire général, en tant que chef de l'administration de cette Organisation, pour que vous dirigiez et nous orientiez dans les moments parfois bons et parfois difficiles, pour que vous vous dévouiez à la cause de la paix et de la justice, pour que vous vous consacriez à la défense des intérêts de cette

Organisation et de tous ses Membres – petits ou grands, forts ou faibles, riches ou pauvres – et que vous mettiez en oeuvre les buts et principes de la Charte des Nations Unies, mais, surtout, pour que vous mainteniez la crédibilité et l'indépendance de l'Organisation. Vous ne nous avez pas déçus.

Aujourd'hui nous réaffirmons notre confiance en vous en vous nommant de nouveau Secrétaire général pour que vous nous dirigiez au cours des cinq prochaines années. Nous nous félicitons unanimement de la recommandation faite par le Conseil de sécurité et de la décision prise par l'Assemblée générale. Vous démontrerez au cours de votre second mandat la richesse de votre expérience dans les questions multilatérales, votre diplomatie préventive, votre bon esprit de direction et vos excellentes qualités en matière de négociation. Vous n'avez jamais refusé de prendre des décisions hardies au moment des crises lorsque vous avez pensé que votre intervention aiderait à atténuer les tensions, comme nous l'avons vu lorsque vous avez entrepris des missions diplomatiques dans différentes régions du monde.

Votre vision du XXI^e siècle, telle qu'elle est reflétée dans votre rapport « Nous, les peuples », a représenté la base de la Déclaration du millénaire. Elle a servi de guide opportun au moment où nous avons consacré nos efforts à revitaliser le rôle de l'Organisation et de ses institutions affiliées et à répondre aux exigences de ce siècle pour satisfaire les besoins des nations et les aspirations de leurs peuples.

Nous, les États Membres du Groupe des États d'Asie, qui représentons plus de la moitié de la population mondiale, nous réjouissons de votre réélection et sommes persuadés que, grâce à votre intégrité, à votre dévouement, à votre honnêteté et à votre impartialité, vous continuerez de défendre avec dévouement les intérêts de cette Organisation.

Enfin, permettez-moi, au nom du Groupe des États d'Asie, de vous affirmer, Monsieur le Secrétaire général, que nous sommes prêts à poursuivre notre coopération avec vous afin d'atteindre les buts et objectifs nobles consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine, M. Husein Zivalj, au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Zivalj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un insigne privilège, en tant que Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et Président du Groupe des États d'Europe orientale, de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de ce groupe en cette occasion importante. C'est également avec grand plaisir que nous félicitons très chaleureusement M. Kofi Annan à l'occasion de sa nomination au poste de Secrétaire général des Nations Unies pour un deuxième mandat. Tout en félicitant M. Annan pour sa réélection, nous lui exprimons notre profonde reconnaissance pour ce qu'il a accompli au cours de son premier mandat.

Le Secrétaire général a servi l'ONU au cours d'une période critique qui a coïncidé avec le tournant du siècle, une époque caractérisée par les défis énormes que pose la mondialisation, par les immenses possibilités et par les graves risques auxquels fait face l'humanité. Les efforts déployés par le Secrétaire général pour préserver la paix et la sécurité internationales, pour assurer le développement durable, pour protéger l'environnement et pour défendre les droits de l'homme et la justice sociale dans un monde plus sûr méritent d'être éminemment reconnus par la communauté internationale.

Nous manquerions à notre devoir si nous ne reconnaissons pas également les contributions personnelles de M. Kofi Annan au déroulement si positif à l'ONU l'année dernière du Sommet du millénaire, événement historique et marquant qui a ouvert la voie aux activités de l'Organisation mondiale pour les décennies à venir.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je souhaite exprimer à M. Kofi Annan nos meilleurs vœux pour son nouveau mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au cours des cinq prochaines années. Le Groupe des États d'Europe orientale s'engage à le soutenir et à coopérer avec lui dans l'accomplissement de son mandat, qui n'est pas toujours facile, dans le meilleur intérêt de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'El Salvador, S. E. M. José Roberto Andino Salazar qui prendra la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Andino Salazar (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur de présenter à M. Kofi Annan nos félicitations les plus sincères et les plus

chaleureuses à l'occasion de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat commençant le 1er janvier 2002. Comme par le passé, le Secrétaire général continuera de s'acquitter de ses fonctions dans un environnement international complexe et difficile de conflits et de problèmes communs qui n'ont toujours pas été résolus et auxquels s'ajoutent de nouveaux défis et de nouvelles menaces qui ne laissent d'inquiéter la communauté internationale, car ils portent atteinte aux principes et aux objectifs fondamentaux universellement reconnus et acceptés par la communauté internationale. Ces principes et objectifs ont trait au maintien de l'harmonie et à la garantie de la sécurité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, ainsi qu'à la promotion du règlement des différends par des moyens pacifiques et aux relations d'amitié entre les peuples, fondées sur le respect de l'égalité souveraine et de la libre détermination des peuples. Cela mettra à l'épreuve non seulement la capacité et l'efficacité de l'ONU en matière de sécurité collective, mais surtout la créativité, l'imagination et le dynamisme du Secrétaire général dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte. Aujourd'hui, tout comme il y a 50 ans, ces objectifs gardent toute leur validité et continuent de constituer une aspiration partagée, en particulier pour les peuples qui sont en marge des progrès sociaux et économiques.

Au cours de son premier mandat, le Secrétaire général a mené à bien et avec énergie des activités variées en vue de redonner à l'ONU le prestige que 50 ans d'efforts avaient valu à l'Organisation et d'en faire, comme l'avait déclaré l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, en décembre 1991, une Organisation qui a cessé d'occuper une place périphérique et est devenue le centre même des affaires mondiales, et dont la crédibilité et l'efficacité ne font désormais plus aucun doute.

Nous croyons que les efforts du Secrétaire général méritent notre considération, en particulier pour ce qui est du processus de rénovation et de revitalisation de l'ONU, de l'initiative de l'organisation du Sommet du millénaire et de la décision d'examiner les moyens d'améliorer la capacité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Ces initiatives ont acquis une plus grande légitimité et bénéficié de l'appui de tous les États Membres, ayant été mises en oeuvre dans le cadre des règles de l'Organisation, et ayant respecté les principes fondamentaux qui doivent caractériser les travaux

du plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Ces principes l'encouragent à agir dans cette direction, en particulier pour renforcer les principes d'impartialité et d'indépendance inhérents à ses fonctions face aux tentatives faites par certains États ou groupes pour l'influencer.

C'est pourquoi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont noté avec satisfaction que l'élection du Secrétaire général pour un deuxième mandat allant de 2002 à 2005 s'est déroulée dans la plus grande harmonie et par acclamation de la part des États Membres, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale.

Nous sommes persuadés que le Secrétaire général continuera de s'acquitter de ses fonctions avec dévouement et détermination afin de mener à bien les travaux en cours dans des domaines sensibles et prioritaires d'intérêt général pour la communauté internationale et qu'il continuera de proposer de nouvelles initiatives originales qui favoriseront le renforcement de cette Organisation mondiale en tant qu'institution indispensable et irremplaçable ayant un caractère pleinement démocratique et une direction claire et précise, ainsi que la capacité et les ressources appropriées pour relever les défis du nouveau millénaire de façon que l'ONU constitue véritablement un instrument au service des peuples, et notamment des plus pauvres d'entre eux.

Nous reconnaissons qu'il n'est pas facile de faire des progrès rapides et importants pour résoudre les conflits et les problèmes mondiaux, surtout quand il s'agit de questions sensibles touchant aux problèmes politiques, aux intérêts stratégiques ou à la sécurité des États. Toutefois, nous croyons que la capacité et l'expérience du Secrétaire général nous permettront de considérer l'intérêt collectif de l'humanité conformément aux objectifs et aux principes de la Charte, et sans oublier que toute avancée dans cette direction, quelque minime qu'elle soit, constituera un progrès dans le développement des relations internationales.

À cet égard, il est important de souligner que les États continueront d'être les agents principaux des activités de l'Organisation. En conséquence, si nous exigeons du système des Nations Unies un travail plus efficace et des résultats concrets, nous devrions également manifester la volonté politique nécessaire pour adopter des mesures adéquates qui soutiendront le Secrétaire général et l'aideront à diriger avec succès cette Organisation mondiale au cours de son deuxième man-

dat de cinq ans, sans autre condition que nos obligations et nos engagements énoncés dans la Charte et réaffirmés dans la Déclaration du millénaire.

En conséquence, nous, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, offrons notre coopération sans réserve au Secrétaire général dans l'accomplissement de sa tâche complexe et difficile. Cela nous permettra d'avancer progressivement dans la réalisation des objectifs de la Charte, et donc des aspirations de tous les peuples à vivre dans la dignité dans un monde qui, jusqu'à présent, a refusé ce droit à la grande majorité.

Enfin, nous souhaiterions dire combien nous apprécions l'intérêt manifesté par le Secrétaire général pour les problèmes de notre région. Nous espérons qu'au cours des prochaines années, ses efforts mèneront à une coopération et à une assistance renforcées tenant compte des particularités de chaque pays, ainsi que des circonstances dans lesquelles ils se trouvent et de leurs besoins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne, S. E. M. Inocencio F. Arias, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le fait de présider le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États me confère l'honneur exceptionnel de féliciter chaleureusement le Secrétaire général de sa réélection pour un deuxième mandat.

L'appui unanime exprimé par les Groupes régionaux reflète la reconnaissance des diverses qualités caractérisant l'action de M. Kofi Annan : premièrement, son courage et sa détermination de souligner la primauté des droits humains, en montrant avec éloquence qu'aucun alibi ne peut protéger les violations de ces droits; deuxièmement, la vision qu'il démontre en prônant aussi fermement l'urgence et la gravité des problèmes tels que le SIDA; troisièmement, son honnêteté à reconnaître les insuffisances de l'Organisation et à demander sa réforme; quatrièmement, le tact enviable dont il fait preuve en traitant avec les pouvoirs de facto qui affectent la stabilité de l'Organisation des Nations Unies; cinquièmement, sa façon de gérer les relations publiques, un talent vital pour l'ONU au XXI^e siècle; et enfin, et ce n'est pas la moindre de ses qualités, sa foi inébranlable dans les principes, le potentiel et l'utilité de l'Organisation des Nations Unies.

Quelqu'un a dit – peut-être le Secrétaire général lui-même – que si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas en ce monde tourmenté dans lequel nous vivons, avec sa pauvreté, son injustice, ses conflits et ses maladies, il faudrait l'inventer. Cette affirmation est correcte et je voudrais dire, au nom de mon groupe, que si M. Kofi Annan n'existait pas aujourd'hui ici et maintenant, nous devrions créer quelqu'un avec des qualités politiques et personnelles similaires.

Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États continuera donc de soutenir pleinement le travail admirable et la gestion efficace du Secrétaire général.

Je vous souhaite, Monsieur le Secrétaire général, plein succès au cours des cinq prochaines années et nous espérons que nous serons encore là pour les voir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite, S. E. M. Fawzi Bin Abdul Majeed Shobokshi, qui va parler au nom du Groupe des États arabes.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Nous apprécions les efforts que le Secrétaire général de l'ONU déploie pour régler les conflits par des moyens pacifiques et pour consolider les principes de la paix et de la sécurité internationales, et nous tenons à reconnaître sa contribution à l'établissement d'une paix juste au Moyen-Orient, sur la base du droit international et de la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Lors du Sommet des États arabes, tenu à Amman, capitale du Royaume hachémite de Jordanie, les 27 et 28 mars 2001, le Conseil de la Ligue des États arabes a exprimé son appui à la réélection de M. Kofi Annan pour un deuxième mandat en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Tout en reconnaissant les grandes tâches qui lui sont confiées par la communauté internationale, son bilan remarquable et ses efforts continus pour concrétiser les espoirs de la communauté internationale montrent que celle-ci a placé sa confiance en la personne idéale.

Aujourd'hui, en cette occasion historique et au nom du Groupe des États arabes, j'ai le grand plaisir de lui exprimer nos sincères félicitations pour sa réélection pour un deuxième mandat en tant que Secrétaire général de l'ONU. Nous lui souhaitons plein succès pour réaliser les aspirations de la communauté internationale, en instaurant la paix et la sécurité internationales.

les, et la stabilité dans le monde, et nous coopérerons pleinement avec lui pour concrétiser les espoirs et objectifs pour lesquels l'ONU a été créée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, S. E. M. James B. Cunningham, qui va intervenir au nom du pays hôte.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis d'Amérique, pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, je salue chaleureusement la nouvelle nomination de M. Kofi Annan en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Comme les membres se le rappelleront, le Président Bush a chaleureusement soutenu le deuxième mandat de M. Annan en tant que Secrétaire général, à l'occasion de leur première rencontre au mois de mars. Mon gouvernement est tout à fait heureux que le Secrétaire général souhaite assumer de nouveau cette lourde responsabilité.

Pour le Gouvernement des États-Unis, la phrase « communauté internationale » est comprise en tant qu'hommes et femmes de bonne volonté qui, non seulement représentent les meilleures valeurs de leur nation, mais transcendent également leurs divergences pour s'efforcer de réaliser le bien commun de l'humanité. Nous avons dans le Secrétaire général Annan la personnification de la communauté internationale, un citoyen mondial qui donne l'occasion à tous les peuples des Nations Unies de s'exprimer. Il incarne, pour les peuples qui souffrent, la compassion. Pour ceux qui vivent sous la tyrannie, il personnifie notre attachement aux droits de l'homme inaliénables. Pour ceux qui vivent dans des zones de conflit, il incarne notre attachement à la paix et à la justice, et pour nous tous et nos gouvernements, il a conduit l'effort visant à réformer l'Organisation et à la mener au XXI^e siècle.

Le Secrétaire général a consacré sa vie et sa carrière à répondre aux plus grands défis du XX^e siècle et aux aspirations du XXI^e siècle. Il a été le témoin de certains des plus grands acquis de notre siècle et de quelques-unes de ses pires tragédies. Le Secrétaire général est venu à l'Organisation des Nations Unies en

1963 et s'est engagé à la réalisation des idéaux les plus nobles, au cours d'une carrière de près de 40 ans. Il a accueilli chaque succès de l'ONU avec son humilité habituelle et chaque revers avec la même introspection profonde, dictée par la conviction que nous pouvons et devons renforcer notre attachement à la Charte des Nations Unies et aux capacités de l'Organisation.

La nouvelle nomination du Secrétaire général est tout à fait opportune, quelques jours après la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida. Cette session historique illustre la compassion, l'innovation et la détermination dont le Secrétaire général fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche. J'aime à croire que chacun d'entre nous pourra suivre son exemple en ce nouveau millénaire plein de promesse.

Kofi Annan a l'habitude de dire qu'il doit être autant général que secrétaire. Dans la guerre contre le sida il est devenu notre général. Il a amené de main de maître une coalition sans précédent entre secteur public et secteur privé. Il a brisé de faux tabous qui menacent des millions de vies. Il a persuadé les puissants et réconforté les mourants. Je compte sur lui pour continuer de nous lancer des défis au nom des idéaux qui nous unissent.

Après avoir félicité le Secrétaire général, nous devons également le remercier de son engagement renouvelé vis-à-vis de l'ONU. Nous lui sommes reconnaissants, en tant que Membre de cette Organisation forte de 189 pays, de l'impulsion qu'il lui imprime, comme nous apprécions également la contribution et les sacrifices de sa femme Nane.

Nous nous engageons à soutenir le Secrétaire général alors qu'il présidera aux destinées de cette indispensable Organisation au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question. Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 187 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 5.